

CALCUL DE L'INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

(année 2019)



	Indicateur calculable (1=oùi, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1. Écart de rémunération (en %)	1	0,2	39	40	40
2. Écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	9,5	35	35	35
3. Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			89		100
Index (sur 100 points)			89		100